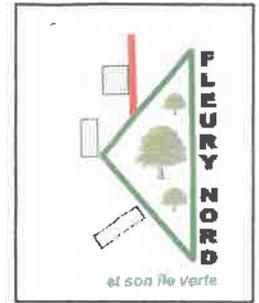


02 NOV. 2021

FLEURY NORD ET SON ILE VERTE
Siège Social de l'Association



Monsieur le Président de la Commission d'enquête

Fleury les Aubrais le 2 novembre 2021

Objet : PLUm, commune de Fleury les Aubrais – Avis sur projet zone A au [REDACTED]

Notre association de quartier Fleury nord et son île verte tient à apporter à l'enquête un avis sur le projet PLUm qui prévoit l'instauration d'une zone agricole au [REDACTED] à Fleury les Aubrais.

Cette zone était jadis agricole puisque occupée depuis plusieurs décennies par l'I.N.R.A. pour ses recherches et expérimentations.

Suite au déménagement de l'I.N.R.A. elle a été classée en zone industrielle, puis vendue aux enchères par l'état à l'association des Musulmans Fleurysois.

Cette association a obtenue en septembre 2020 un permis de construire sur une emprise de 12000 m², laissant environ 8000 m² de réserve foncière.

La commune a confié à l'organisme foncier départemental un mandat en vue d'envisager une acquisition de cette réserve, visant à faire renaître une activité d'agriculture urbaine.

Dans cette perspective le projet PLUm propose de classer ce terrain en zone agricole

Notre association est favorable à ce projet mais à condition que le changement de zonage ne soit pas spoliateur vis à vis du propriétaire.

A cet effet la collectivité se doit proposer une cession à prix coutant (~30€ le m²) au propriétaire et procéder à l'acquisition avant que le PLUm ne soit exécutoire.

Recevez Mr le Président de la Commission d'enquête l'expression de nos meilleurs sentiments

[REDACTED]
Vice-président

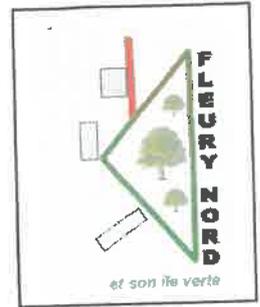
[REDACTED]
Président

1



1 bis

FLEURY NORD ET SON ILE VERTE
Siège Social de l'Association



Monsieur le Président de la Commission d'enquête

Fleury les Aubrais le 02 novembre 2021

Objet : PLUm, commune de Fleury les Aubrais - Demande modification libellé zonage UR4-OL en UR4

La demande de notre association de quartier Fleury nord et son île verte concerne le projet de zonage UR4- OL situé entre le [redacted]

Dans le PLU actuel le zonage UGc et NJ sont délimités par une limite commune majoritairement situés sur les fond de parcelle.

Le projet prévoit de remplacer la zone Nj par une frange paysagère qui empiète de 15 mètres dans la zone UR4-OL.

Nous ne comprenons pas la motivation d'agrandir la frange paysagère adossée à une zone N boisée et classée large de plus de 100m car cette extension de 15m n'ajoute rien au caractère paysager du secteur tout en réduisant les possibilités d'implantation des constructions en zone urbaine.

Nous demandons de changer le libellé de la zone UR4-OL en zone UR4 et une délimitation de la frange paysagère identique à celle de la zone NJ actuelle (voir plan joint).

Recevez Mr le Président de la Commission d'enquête l'expression de nos meilleurs sentiments

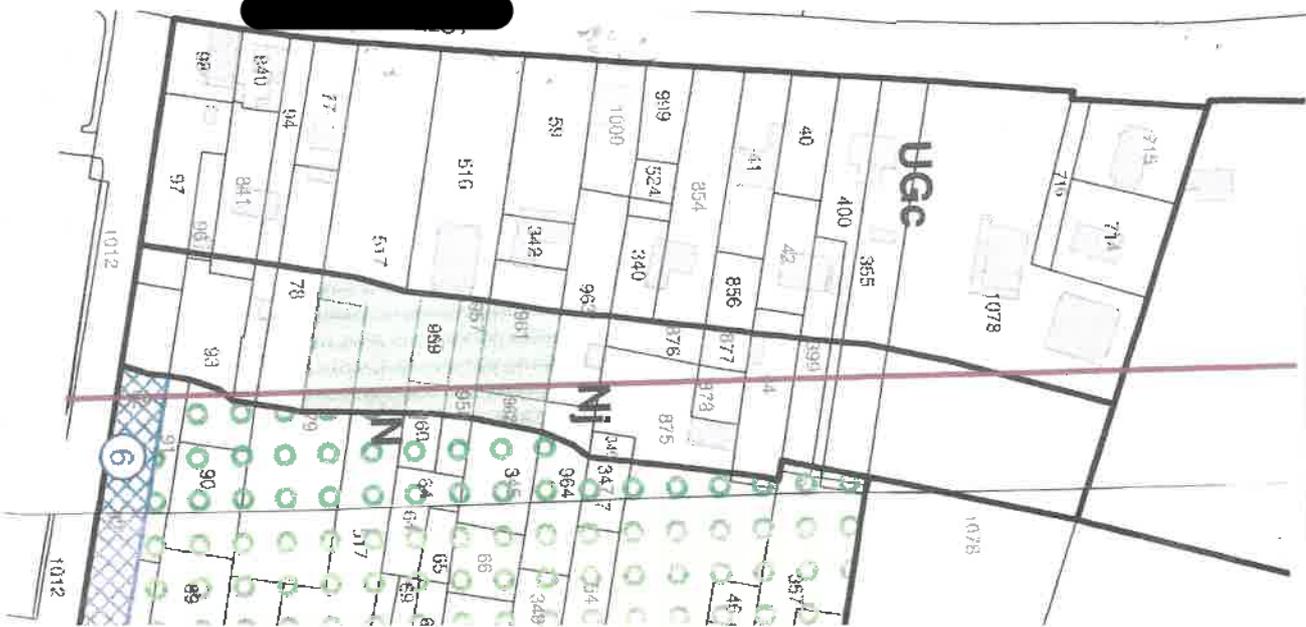
[redacted]
[redacted]
Vice-président

[redacted]
Président

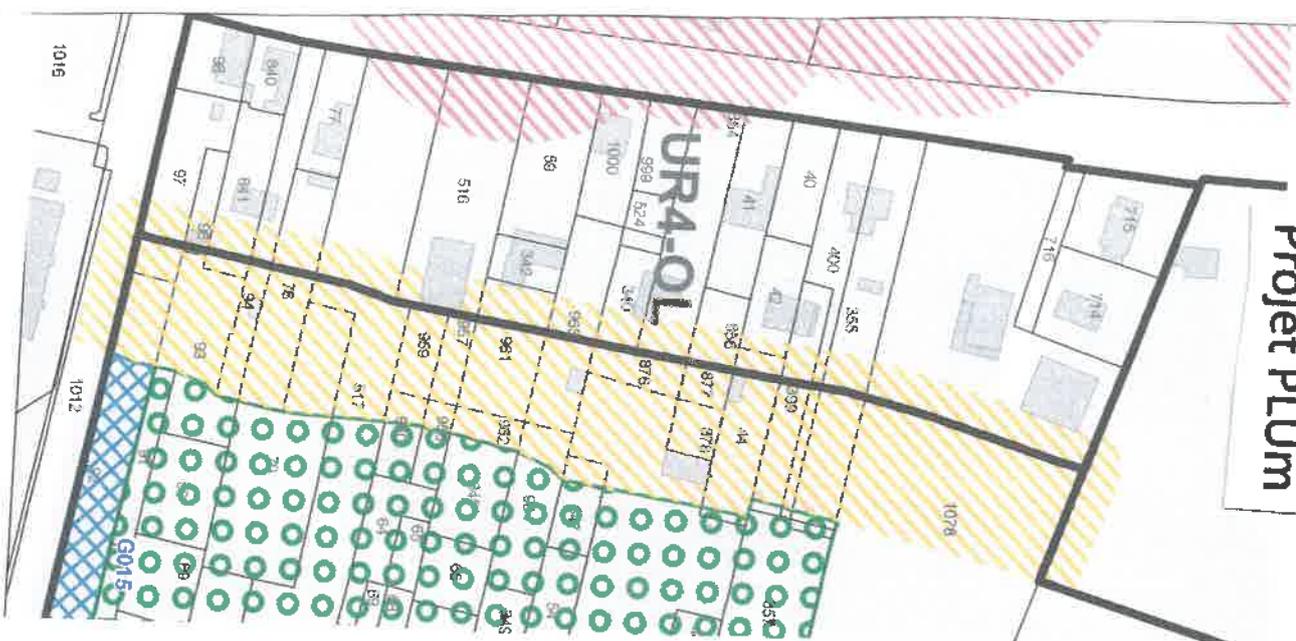
Pj : plan de la zone

A

PLU ACTUEL



Projet PLUm



Modification demandée

